



**Syndicat UNSA**  
**Fédération Commercices &  
Services**

Branche Horlogerie-Bijouterie commerce de détail  
IDCC 1487  
A l'attention de la Présidence et des membres CPPNI

22 avenue Franklin Delano Roosevelt

75008 PARIS

France

Bagnolet, le 28 septembre 2020

*Lettre remise par courriel avec accusé de réception*

**Objet : Sollicitation pour ouverture des négociations – accord de branche activité partielle longue durée (APLD)**

Madame, Monsieur,

Par la présente, l'UNSA Fédération Commercices et Services, souhaite que soit portée au prochain ordre du jour de votre CPPNI, l'ouverture de la négociation d'un accord de branche relatif à l'activité partielle longue durée (APLD).

En effet, la Fédération Commercices et Services UNSA, qui représente en majorité les salariés des très petites entreprises françaises, est soucieuse du maintien de ses salariés dans leur emploi. C'est en ce sens, que nous souhaitons ouvrir la négociation sur ce sujet, conformément aux dispositions du décret n° 2020-926 du 28 juillet 2020.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Fatiha HIRAKI  
Secrétaire Générale UNSA FCS

